

# DE BONNES PRATIQUES... À PARTAGER !

## MOT DE LA RÉDACTION

➤ En 2013, cela fait maintenant 30 ans que le Centre patronal existe. À postériori, quand on regarde le chemin parcouru depuis, au Québec, en santé-sécurité, nul doute que passablement de travail a été effectué pour contrer les lésions professionnelles et les couts s'y rattachant. Qu'est-ce qui a contribué à cela ? Entre autres, le fait d'identifier, d'anticiper et d'apprécier les dangers et les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et... de bien les gérer !

Comment s'y prend l'entreprise au juste ? Elle prépare un plan de prévention qui tient compte, spécialement, des inspections des lieux de travail, des enquêtes sur les accidents, les incidents et les quasi-incidents (les *ouf* !) et des exigences juridiques. Celui-ci lui permet d'identifier et d'apprécier les phénomènes dangereux et les risques de façon continue. Il sert aussi à fixer des objectifs et des cibles, ainsi qu'à concevoir des mesures de prévention et de protection. Des rôles et des responsabilités sont aussi attribués en matière de santé-sécurité. Une cueillette de données bien ordonnée lui permettra d'évaluer la gravité et la probabilité des risques, de déterminer qui fera l'identification des dangers et l'évaluation des risques, de former les membres de l'équipe, d'identifier

les risques par secteur et type d'emploi, de les prioriser, puis d'élaborer un plan d'action selon les risques prioritaires, d'écrire des procédures et de bien documenter le tout.

Ce numéro de *Convergence* porte un peu sur tout cela et plus. À l'aide principalement de témoignages, vous verrez les moyens pris, par une entreprise, pour intégrer la SST et mettre tout un chacun à contribution, dans quelle mesure un programme de reconnaissance a pu favoriser des comportements sécuritaires, quel a été l'apport bénéfique d'une équipe spécialisée en analyse de risques, pourquoi une bonne culture en SST constitue une victoire et comment le projet Réseau, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), pourra aider une de nos associations membres à prévenir les lésions chez les jeunes travailleurs.

À l'occasion, la plupart des entreprises doivent recourir à des sous-traitants. Une gestion SST est également requise pour vérifier, entre autres, la qualité de leurs procédures. Vous en saurez davantage à ce sujet. Que dire des mutuelles de prévention ? Depuis 1998, elles ont pris passablement d'ampleur. Nous avons questionné plusieurs associations à cet effet, voyez ce qu'elles en pensent.

Gérer la santé-sécurité commande aussi qu'elle soit intégrée aux activités courantes de l'entreprise et qu'elle soit prise en compte avant toute modification ou introduction de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles procédures, d'équipements ou de matériaux nouveaux. Tout changement a des répercussions. Il faut s'y préparer et tenter de prévoir l'imprévisible en demandant la participation des travailleurs. Il importe aussi alors de reconnaître les bonnes actions en SST.

30 ans déjà que le Centre patronal vous offre des services de formation et d'information en SST, pour que vous puissiez mieux assumer votre *leadership* dans ce domaine. Notre dévouement restera entier pour répondre à vos besoins !

Bonne lecture !